

Conseil municipal du 20 juillet 2010

Compte-rendu de la séance

Etaient présents : Jean-Michel BORGEL, Georges VIGNOUD, Pierre GUIDAT, Jean-Claude GOUVERNEUR, Jean-Louis PATACINI, Bernard BOULANGER, Gabriel HENRIQUET, Daniel ALESSANDRINI, Valérie BOCQUET-LEGER, Christiane BRUNET, Eric DELESCLUSE, Christine DIETZ, Thierry FERRACHAT, Marie Corinne LAUDES, Jean-Jacques MAURIS, Michel MENDEZ PORCEL, Pierre MICHEL, Michel PAJEAN, Monique PERRIER, Maryse PRETTE, Claude RIOND.

Excusés et représentés par pouvoir : Danièle BRUN (pouvoir à Thierry FERRACHAT)

Excusée : Nacera ALLALOU

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Thierry FERRACHAT est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 27 mai 2010

Au préalable, monsieur le maire sollicite l'assemblée délibérante pour inscrire à l'ordre du jour le point suivant :

- cimetière communal : reprise des tombes en terrain commun

1/ Budget communal : affectation des résultats 2009

Monsieur le maire indique que l'affectation de l'excédent de fonctionnement reporté de l'année 2009 affecté en investissement doit couvrir le déficit d'investissement reporté de l'année 2009.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives suivantes :

Section de fonctionnement :

D023 : virement à la section d'investissement : - 9 350 €
R002 : excédent de fonctionnement reporté 2009 : + 9 350 €

Montant de la section de fonctionnement : 4 291 661 €

Section d'investissement :

R1068 : excédent de fonctionnement de 2009 affecté en investissement : + 9 350 €
R021 : virement de la section de fonctionnement : - 9 350 €

Montant de la section de fonctionnement : 4 036 395 €

2/ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable

En présence des représentants de la société fermière, monsieur HENRIQUET, adjoint en charge des réseaux, présente le rapport annuel 2009 du délégataire, la société Lyonnaise des Eaux, concernant le service de l'eau potable.

Ce rapport est basé sur une analyse des indicateurs techniques et financiers de l'année 2009.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'année 2009.

3/ Urbanisme : modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le maire donne la parole à monsieur GOUVERNEUR, adjoint en charge de l'urbanisme.

Monsieur GOUVERNEUR rappelle que la préparation de la modification n°1 du plan local d'urbanisme (P.L.U.) , qui comprend notamment la définition des modalités d'aménagement des zones à urbaniser du « Péchet » et de « Minjoud », a été engagée.

Monsieur GOUVERNEUR présente le contenu de ce projet de modification, qui a été évoqué lors de la réunion de la commission « Urbanisme » le 7 juillet dernier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'engager les études préalables à la modification n°1 du P.L.U. et de les soumettre à la concertation pendant la durée de l'élaboration du projet de modification.

4/ Service public de l'eau potable : prolongation du contrat d'affermage pour une durée de un an

Au préalable, monsieur le maire indique que la prolongation d'une délégation de service public est rendue possible pour un motif d'intérêt général (choix du mode de gestion, réflexion sur l'organisation du service public), en application de l'article L.1411-2 du Code général des collectivités territoriales. La durée de cette prolongation ne peut excéder un an.

L'assemblée délibérante doit se prononcer sur la prolongation de la durée du contrat d'affermage pour un an et autoriser monsieur le maire à signer l'avenant correspondant, qui porte l'échéance du contrat d'une durée initiale de 12 ans au 31 décembre 2011.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de proroger la durée du contrat d'affermage du service public de l'eau potable pour un an et mandate monsieur le maire pour signer l'avenant correspondant avec la société fermière.

5/ Demande de subvention au titre des amendes de police pour les places de stationnement « rue Alfred STEIN »

Monsieur le maire invite l'assemblée délibérante à demander une subvention auprès du Conseil général de la Savoie au titre des amendes de police pour les 20 places de stationnement du parking situé « rue Alfred STEIN ».

Le coût estimatif des travaux est de 10 000 € H.T. (11 960 € T.T.C.).

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite le Conseil général de la Savoie pour l'octroi d'une subvention relative à ce projet.

6/ Personnel communal

Le conseil municipal, à l'unanimité, entérine l'affectation d'une somme d'un montant global de 4 000 € allouée à un agent contractuel à temps non complet, suite à la restructuration de l'organisation de l'école de musique municipale.

7/ Projets de cession foncière

Monsieur le maire informe le conseil municipal sur 2 projets éventuels de cession foncière de la commune pour d'une part, les futurs locaux de la Communauté de communes de la Combe de Savoie (C.C.C.S.) ainsi que pour le pôle médical qui rassemblera les praticiens de la santé.

8/ Information sur le plan communal de sauvegarde

Monsieur VIGNOUD, premier adjoint, informe le conseil municipal sur l'état d'avancement du P.C.S. (plan communal de sauvegarde) avec l'identification de l'ensemble des risques et le recensement des moyens.

Le document est en cours d'ébauche. Il sera présenté dans sa version définitive à l'automne lors d'une réunion de travail du conseil municipal.

9/ Projet « chantiers jeunes » de l'A.C.A. : subvention exceptionnelle

Monsieur le maire donne la parole, à monsieur GUIDAT, adjoint délégué de la commune à l'A.C.A. (Association Cantonale d'Animation).

Monsieur GUIDAT rappelle que comme chaque année, l'A.C.A. organise des chantiers éducatifs à destination des adolescents (14-17 ans) durant la période estivale.

Dans ce cadre, l'A.C.A. sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 € auprès de la commune pour l'organisation du nettoyage de la base de loisirs de Carouge.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer cette subvention exceptionnelle à l'A.C.A. dans le cadre de l'organisation des « chantiers jeunes ».

10/ Saison estivale 2010 : prolongation de l'ouverture de l'accueil touristique

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de prolonger l'ouverture de l'accueil touristique jusqu'au 15 septembre 2010.

11/ Régie de recettes cinéma : création d'un fonds de caisse

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce pour la création d'un fonds de caisse d'un montant de 100€ pour la régie de recettes du cinéma.

12/ Cimetière communal : reprise des tombes en terrain commun

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de lancer la procédure de reprise des tombes en terrain commun du carré 4 du cimetière communal.

13/ Questions diverses

- projet télési nautique

Monsieur BOULANGER, adjoint en chargé des sports, présente un projet de télési nautique sur la base de loisirs du lac de carouge.

Cette activité pourrait être organisée durant la période estivale du 1^{er} juin au 30 septembre chaque année.

Le conseil municipal attend des informations complémentaires sur ce projet avant d'envisager sa mise en place éventuelle.

- voirie routière

Monsieur ALESSANDRINI, conseiller municipal délégué, rappelle le carrefour dangereux au niveau du tourne à gauche CD 911 – VC 6 « la Gare » ainsi que la nécessité de mettre en place une signalisation d'obligation pour emprunter le chemin piétonnier.

Ces questions seront évoquées lors de la prochaine réunion de la commission « Travaux » le 28 juillet 2010.

La séance est levée à 22h15

Affiché en mairie le 26 juillet 2010